

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 04512

Numéro SIREN : 532 848 090

Nom ou dénomination : 17 JUIN FICTION

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2020 sous le numéro de dépôt 29430

Greffe du tribunal de commerce de Nanterre



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 06/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/29430

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Changement de président

Déposant :

Nom/dénomination : 17 JUIN FICTION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 532 848 090

N° gestion : 2011 B 04512



17 JUIN FICTION

Société par actions simplifiée au capital de 7.500 euros
Siège social : 205, rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux
532 848 090 RCS Nanterre

(La « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt,
Le vingt-huit février,
A quatorze heures quarante.

La société 17 JUIN DEVELOPPEMENT, société par actions simplifiée au capital 1.359.064 € dont le siège social est situé 205 rue Jean-Jacques Rousseau – 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée sous le numéro 487 715 088 RCS Nanterre,

Associée unique de la société 17 JUIN FICTION, dont les principales caractéristiques figurent en entête, titulaire de l'intégralité des 750 actions et droits de vote y afférent composant le capital social de ladite Société,

Représentée par son Président, la société NEWEN, elle-même représentée par Madame Bibiane Godfroid.

1. APRES AVOIR RAPPELE QUE :

Sur demande du Président de la Société, l'associée unique a été convoquée à l'effet d'adopter les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- *Démission de la société 17 Développement et Participations de ses fonctions de Président de la Société et nomination, en remplacement, de M. Christian Gerin qualité de Président de la Société ; pouvoirs et rémunération ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

2. APRES AVOIR CONSTATE QUE :

- Le cabinet Mazars, commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé,
- Messieurs Hervé Droguet et Jérôme Hornberger, représentants du Comité social et économique de la Société, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.
- L'ensemble des documents prévus dans le cadre de la réunion par la loi et les statuts de la Société, ont été communiqués à l'associée unique, ou tenus à sa disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par lesdits textes,



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bibiane Godfroid', written over a horizontal line.

Adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associée unique,

Après avoir pris connaissance de la volonté de la société 17 juin Développement et Participations de démissionner de ses fonctions de Président de la Société, avec effet immédiat,

Prend acte de la démission, avec effet à compter de ce jour, de la société 17 juin Développement et Participations de ses fonctions de Président de la Société et la remercie pour les services rendus.

Nomme en remplacement, en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Monsieur Christian GERIN,
Né le 17 juin 1954 à Paris (17^{ème})
Demeurant 23, rue du Port – 17113 Mornac-sur-Seudre,

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, le Président aura les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les présents statuts aux décisions collectives des associés.

Le Président ne sera pas rémunéré, jusqu'à nouvelle délibération, mais aura droit au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement sur présentation de justificatifs.

Le Président a d'ores et déjà déclaré accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être atteint d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptible d'empêcher sa nomination.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes pour effectuer toutes les formalités légales de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui est signé par l'associée unique.



17 JUIN DEVELOPPEMENT
Associée unique
Représentée par son Président,
la société NEWEN
Représentée par Madame Bibiane Godfroid



